

Ingénierie en matière d'habitat

périmètre d'intervention : zones 2 et 3 (voir carte page 90)

Poursuivre le dispositif du Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé «Habiter Mieux et Autonomie».

Enjeux

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux et Autonomie » est mis en œuvre par le Département depuis 2013, avec la signature d'une convention avec l'État et l'ANAH.

Ce programme permet de mettre en place des prestations d'ingénierie renforcées en dehors des secteurs d'OPAH et des PIG locaux et des territoires délégataires des aides à la pierre, afin d'assurer le montage des dossiers et de conforter les fonctions de pilotage et d'animation du dispositif «Habiter Mieux et Autonomie» dans l'objectif de susciter l'émergence de travaux de rénovation thermique et d'adaptation à la perte d'autonomie.

Mesures proposées

Le Département s'engage à mettre en place et financer une équipe chargée d'impulser et d'animer le programme «Habiter Mieux et Autonomie» sur les territoires définis précédemment et prend en charge le montage et le suivi des dossiers de financement des thématiques suivantes sur le territoire concerné par le PIG :

- ▶ dossiers Energie,
- ▶ dossiers Habitat Indigne (LHI) et Logements Très Dégradés (LTD),
- ▶ dossiers Autonomie.

Dans le cadre de ses crédits d'ingénierie, l'ANAH prend en charge une partie du coût de montage des dossiers, reversé au Département, maître d'ouvrage du suivi-animation du PIG.

Bénéficiaires

Les propriétaires occupants respectant les plafonds de ressources de l'ANAH.